Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260604-DELIB2026110-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2026-110 Administration générale – Création des comités	Nomenclature 5.2

Membres du Conseil Communautaire	Nombre de présents	Nombre de votants (liste en annexe)
31	27	31

L'an deux mille vingt-six, le quatre juin à 19 heures,
Le Conseil communautaire, légalement convoqué le vingt-neuf mai deux mille vingt-six par voie électronique en vertu des articles L2121-10 et L2121-13-1 du CGCT, s'est réuni, au siège de la Communauté de communes, salle du conseil, 6 rue de Morlaix à Châteauneuf-du-Faou,
Sous la présidence de Madame Marguerite BLEUZEN
Etaient présents : cf. liste en annexe
Maurice QUINTIN a été nommé secrétaire de séance
Rapporteur : Marguerite BLEUZEN

EXPOSE :
Les comités sont créés pour traiter des dossiers techniques ou stratégiques au sein de l'EPCI et sont généralement composés de représentants élus, de techniciens, et parfois d'experts externes.
Il est proposé de créer des comités consultatifs suivants :

- comité d'attribution des places au multiaccueil
- conseil de crèche
- comité de pilotage France Services
- comité de pilotage Projet territorial de cohésion sociale
- comité de pilotage Pacte territorial France Rénov'
- comité de pilotage Contrat de Canal 2025-2028
- comité d'attribution Pass Commerce et Artisanat et d'agrément

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire du 2 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, a approuvé la création des comités telle que présentée ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Fait à Châteauneuf-du-Faou, le 4 juin 2026.

La Présidente,
Marguerite BLEUZEN

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE * 29520 *

Le Président :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260604-DELIB2026110-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 JUIN 2026

NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	PROCURATION
Tugdual BRABAN	X		
Nathalie DEROUT	X		
David DELAPORTE	X		
Michèle LALLOUET	X		
Jacques LEVENEZ	X		
Fabienne GARNIER	X		
Bernard NOEL	X		
Georges CROGUENNEC	X		
Nadine POUPON		X	Pouvoir à Georges CROGUENNEC
Maurice QUINTIN	X		
Maryvonne TREUJOU		X	Pouvoir à Maurice QUINTIN
Joëlle LE BIHAN	X		
Yvon COQUIL	X		
Jean-François SARREAU	X		
Erwan BRIAND	X		
Nicolas LEVENEZ	X		
Michel LE ROUX	X		
Martine QUEMERE	X		
Marguerite BLEUZEN	X		
Jocelyne BOULC'H	X		
Alain LAMANDA	X		
Dominique MENUGE		X	Pouvoir à Jocelyne BOULC'H
Brendan RIOU	X		
Loïc PICHERIT	X		
Hélène PAUGAM	X		
Xavier YANNOU	X		
François LE CLECH	X		
Anne-Marie DUIGOU	X		
Sylvie LE MOAL	X		
Anthony PAGE	X		
Aude QUINIOU		X	Pouvoir à Anthony PAGE

Nombre de membres titulaires : 31
Nombre de membres présents : 27
Nombre de pouvoirs : 4

Etaient également présents :
Lionel BOURGEOIS, directeur général des services
Morgane ROBIC, gestionnaire des instances